PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre, le conseil communautaire s'est réuni à Baillet-en-France en séance publique, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le dix octobre 2019.

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Philippe MARCOT, Christiane AKNOUCHE, Jean-Noël DUCLOS, Raphaël BARBAROSSA, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Florence GABRY, Jean-Marie CAZIEUX suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES, Gilbert MAUGAN, Alain MELIN, Damien DELRUE, Éric RICHARD, Lucien MELLUL, Geneviève BENARD-RAISIN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Jacques FERON, François VIDARD, Jacques ALATI, William ROUYER, Pierre FULCHIR, Laurence BERNHARDT, Valérie LECOMTE, Olivier DUPONT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.
Absents représentés ayant donné pouvoir : (7) Isabelle SUEUR-PARENT pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Marie-Pascale FERRÉ pouvoir à Valérie LECOMTE, Daniel DESSE à William ROUYER, Christophe VIGIER à Florence GABRY, Fabrice DUFOUR à Lucien MELLUL, Jean-Christophe MAZURIER à Christiane AKNOUCHE, Chantal ROMAND à Patrice ROBIN.
Absents : (10) Elodie DIJOUX, Gilles MENAT, Jacques RENAUD, Jacqueline HOLLIGER, Mourad BARA, Caroline THIEVIN-DUDAL, Stéphane DECOMBES, Éric NOWINSKI, Sonia TENREIRO, Valérie DRIVAUD.

La séance débute à 20H10.

Patrice ROBIN remercie Christiane AKNOUCHE de recevoir le conseil communautaire à Baillet-en-France.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN constate que le quorum est atteint.

Florence GABRY est élue secrétaire de séance.

Patrice ROBIN soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du 25 septembre qui est adopté à la l'unanimité.

Alain Melin demande si les entreprises non exonérées de la TEOM sont bien supprimées de la délibération, comme Carrefour Market de Luzarches

Patrice ROBIN lui répond par l'affirmative.

Présentation d'Aurore DUC : elle sera en charge de la stratégie du développement économique sur le territoire et du commerce de proximité.

Actuellement, elle assure des rendez-vous avec tous les maires afin d'effectuer un diagnostic du territoire et évaluer les carences en offre de restauration par exemple.

Puis le Président rend compte des décisions prises en délégation du conseil communautaire:

Décisions du Président :
Décision 2019/21 : Village d'entreprises Morantin : protocole de dénonciation du bail commercial conclu avec la société KRUGER & LUPIS (lot n°3bis)
Décision 2019/22 : Sollicitation d'une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre de la résorption des dépôts sauvages

Décision du Vice-Président délégué aux finances :
Décision 2019/18 : Signature d'une proposition de raccordements électriques pour la vidéoprotection phase 2-SEUGY
Décision 2019/19 : Signature des devis proposés par la société JARDI CLOS, représentée par M.DUCLOS, pour assurer l'entretien annuel des espaces verts du village MORANTIN.

Début de l'ordre du jour de la séance :

1) Décision modificative budget principal

Le Président donne la parole à Claude KRIEGUER qui présente le tableau.

Patrice ROBIN dit qu'avec la subvention sollicitée sur la vidéoprotection, qui a été majorée par la Région de plus de 100 000 € supplémentaires face à la non attribution de la subvention gendarmerie et 340 000 € d'aléas de travaux budgétés mais non dépensés, le bilan de l'opération est moins négatif que ce qui avait été redouté et exposé au moment du refus de subvention de la Région sur l'opération de gendarmerie.
Jean-Marie BONTEMPS dit que sur le PCAET la subvention régionale n'a pas été versée non plus.

Lucien MELLUL précise que le fonds de concours demandé à la commune de Luzarches est lié au dépassement budgétaire pour les travaux de voirie.

Geneviève BENARD RAISIN demande combien coûte finalement le bus social et pourquoi son achat n'est pas imputé au budget du CIAS.
Christophe ARMAGNAGUE répond que le bus coûte 103.000 € et qu'il a été inscrit au budget principal parce que cela a permis d'obtenir plus de subventions, notamment de l'État via le contrat de ruralité ; or le CIAS n'est pas partie prenante du contrat de ruralité. De plus, le bus accueillera les intervenants de la Maison France Services en projet, compétence communautaire de Carnelle : il ne servira pas qu'au CIAS pour le développement social.
Pierre FULCHIR, demande pourquoi le faire avec de l'itinérance alors qu'il est possible de recevoir le CIAS dans les mairies.
Christiane AKNOUCHE rappelle que les permanences sont bloquées par les horaires d'ouverture des mairies, surtout dans les petites communes, alors le bus permettra lors d'une demi-journée régulière dans chaque commune un repère pour les usagers.
De plus, le bus social est un appui et un supplément des CCAS des communes.
Pierre FULCHIR dit que les salles communales sont suffisantes.
Christophe ARMAGNAGUE explique que cette démarche est propre à la communauté de communes et qu'il fallait qu'elle soit identifiée comme telle.
Cyril DIARRA et Jean-Marie Bontemps précisent que l'achat d'un bus social a déjà été acté en conseil communautaire et qu'il n'est pas nécessaire de débattre sur ce sujet ; le sujet du jour est une modification du budget et non l'accord pour l'achat d'un bus social.
Cyril DIARRA souhaite reprendre le déroulement de l'ordre du jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le budget primitif de la CCCPF 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 Octobre 2019,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 Octobre 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 32 voix pour et une abstention (P.FULCHIR)

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget CCCPF 2019 tant qu'en section de fonctionnement qu'en investissement suivant le tableau ci-après :

Annexe à la délibération : Décision Modificative N°1 Budget CCCPF				
Sens	**Chapitre/ Compte**	**Libellé**	**Montant en €**	**Observations**
Recettes Investissement	13/1312	Subvention d'investissement - Région	429 163.00 €	Subvention de la région IDF pour la vidéoprotection phase 2
Dépenses Investissement	21/2182	Matériel de transport	102 740.40 €	Bus social itinérant
Dépenses Investissement	21/2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	100 000.00 €	Avenant Marché Vidéoprotection Phase 2
Dépenses Investissement	23/2313	Constructions	226 422.60 €	Travaux Château de la Motte

Recettes Investissement	13/1311	Subvention d'investissement - Etat	183 530.00 €	Réhabilitation CLM Phase complémentaire d'études et travaux - Etat DSIL
Dépense investissement	23/2313	Constructions	183 530.00 €	Contrat de ruralité 2019

Dépenses Investissement	21/2151	Réseaux de voiries	50 000.00 €	Travaux de voiries - Avenue de la libération à Luzarches
Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	50 000.00 €	Fonds de concours Luzarches

Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	2 680.85 €	Fonds de concours Vidéoprotection Belloy (20 %)
Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	9 972.80 €	Fonds de concours Vidéoprotection Villaines (20 %)
Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	205.92 €	Fonds de concours Vidéoprotection Seugy (20 %)
Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	1 944.71 €	Fonds de concours Vidéoprotection Maffliers (20 %)
Recettes Investissement	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	879.06 €	Fonds de concours Vidéoprotection Baillet en France (20 %)
Dépenses Investissement	20	Dépenses imprévues - Investissement	15 683.34 €	

Recettes Investissement	13/1311	Subvention d'investissement - Etat	19 400.00 €	Bus social Subvention - Etat DSIL - Contrat de ruralité 2019
Dépense investissement	21/2182	Matériel de transport	19 400.00 €	

Dépenses Investissement	21/2182	Matériel de transport	9 739.00 €	Véhicule électrique - Pôle culturel
Recettes Investissement	13/1313	Subvention d'investissement - Département	3 150.00 €	Subvention - Département 95
	13/1311	Subvention d'investissement - Etat	6 589.00 €	Subvention Etat DGD

Recettes Fonctionnement	74/74718	Participation - Etat	6 000.00 €	Lecture publique (Portail numérique) - Subvention état DGD
Recettes Fonctionnement	74/7472	Participation - Région	5 000.00 €	Lecture publique (Portail numérique) - Région IDF
Recettes Fonctionnement	74/7473	Participation - Département	10 000.00 €	Lecture publique (Portail numérique) - Département 95
Dépenses Fonctionnement	011/611	Contrats de prestations de services	21 000.00 €	Mise en œuvre d'un portail numérique

Présentation de la décision modificative n°1 par article :

Récapitulatif de la décision modificative par article			
Section	**Chapitre/Article**	**Libellé**	**Montant en €**
Recettes Investissement	13/1311	Subvention d'investissement – Etat	209 519.00 €
	13/1312	Subvention d'investissement – Région	429 163.00 €
	13/1313	Subvention d'investissement – Département	3 150.00 €
	13/13141	Subventions d'investissement - Communes membres	65 683.34 €
Dépenses Investissement	020	Dépenses imprévues – Investissement	15 683.34 €
	21/2151	Réseaux de voiries	50 000.00 €
	21/2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	100 000.00 €
	21/2182	Matériel de transport	131 879.40 €
	23/2313	Constructions	409 952.60 €
Recettes Fonctionnement	74/74718	Participation – Etat	6 000.00 €
	74/7472	Participation – Région	5 000.00 €
	74/7473	Participation – Département	10 000.00 €
Dépenses Fonctionnement	011/611	Contrats de prestations de services	21 000.00 €

Présentation de la décision modificative n°1 par chapitre :

Récapitulatif de la décision modificative par chapitre			
Section	**Chapitre**	**Libellé**	**Montant en €**
Section de fonctionnement	Chapitre 011 - Dépenses	Charges à caractère général	21 000.00 €
	Chapitre 74 - Recettes	Dotations et participations	21 000.00 €
Section d'investissement	Chapitre 020 - Dépenses	Dépenses imprévues – Investissement	15 683.34 €
	Chapitre 21 - Dépenses	Immobilisations corporelles	281 879.40 €
	Chapitre 23 - Dépenses	Immobilisations en cours	409 952.60 €
	Chapitre 13 - Recettes	Subventions d'investissement	707 5.34 €

2) **<u>Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office du Tourisme</u>** (rapporteur Claude KRIEGUER)

Lucien MELLUL ainsi que William ROUYER demandent quel est le projet justifiant cette demande de subvention supplémentaire.

Claude KRIEGUER précise qu'à l'époque de l'adoption du budget primitif, il n'y avait pas de projet pour l'OTC, et qu'avec le remaniement de celui-ci, des besoins sont apparus : la nouvelle directrice de l'office du

tourisme a présenté à la communauté de communes un état du budget (avant/après) et des nouvelles actions à mettre en place.

Jean-Marie BONTEMPS s'étonne que l'association n'ait pas organisé de Conseil d'administration afin de préparer un budget.

Raphaël BARBAROSA dit qu'il faudrait en tenir un rapidement…

Claude KRIEGUER et William ROUYER sont d'accord avec cette remarque. Claude KRIEGUER pense qu'il y a eu trop de temps perdu, qu'il faut avancer dans les décisions de la communauté de communes et ne pas bloquer la volonté d'action de la nouvelle direction.

Damien DELRUE pense que l'association a besoin de se structurer, d'assainir la situation et qu'il reste beaucoup de choses à faire afin de reprendre les bases de cet OTC mais que la directrice nouvellement arrivée est en train de restructurer l'organisation de l'association.

Claude KRIEGUER précise qu'il est à l'origine de la création de ce budget annexe, afin de faire acte de transparence.

Il pense que les personnes actuellement à la direction de l'OTC sont de bonne volonté et qu'il faut repartir sur de bonnes bases.

William ROUYER pense que le ressenti des gens sur le terrain (les bénévoles) n'est pas bon, notamment à Viarmes.

Damien DELRUE précise qu'il est temps de tourner la page, qu'on est en phase de professionnalisation et entend que ces changements peuvent être mal perçus par les bénévoles des 2 BIT. Il demande d'ailleurs aux maires de lui présenter d'éventuels nouveaux bénévoles qui souhaiteraient intervenir dans le domaine du tourisme pour renforcer les équipes.

Il annonce qu'il envisage un partenariat avec l'office de tourisme de Roissy en prenant exemple les rapprochements qui se font un peu partout, comme entre les OT de Chantilly et Senlis.

Patrice ROBIN dit que pour le moment, il faut avancer doucement, pas à pas, avant d'envisager un partenariat, et précise qu'il n'est pas question de fusionner avec l'OT de Roissy, la commission Tourisme ayant voté contre et le calendrier n'étant pas porteur.

Sylvain SARAGOSA dit qu'en fusionnant les deux OT, on pourrait bénéficier des compétences et de l'expérience de l'OT de Roissy.

Claude KRIEGUER pense qu'il faut être prudent, les bénévoles qui ont construit cet OT risquent de partir en cas de fusion ou de partenariat ; ils craignent une fusion avec Roissy, compte tenu de la différence de territoires et de dimension.

Sylvain SARAGOSA dit que la professionnalisation de l'OTC changerait la donne.

William ROUYER pense que la professionnalisation n'est pas utile à l'échelle de la C3PF. Il faut faire attention à ce que les bénévoles ne quittent pas l'organisation car ils sont très précieux depuis de nombreuses années.

Sylvain SARAGOSA pense que cela dépend de l'ambition que l'on veut donner à l'OTC.

Damien DELRUE rappelle que d'y aller pas à pas est une bonne solution.

Cyril DIARRA souhaite que l'on revienne à l'ordre du jour.

Geneviève BENARD RAISIN demande s'il y aura une incidence sur le budget voté

Claude KRIEGUER dit que non.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le budget annexe Tourisme 2019,

Vu la demande de subvention complémentaire d'un montant de 25 632 euros par l'Office de tourisme communautaire en date du 27 Septembre 2019,
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 2 Octobre 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 Octobre 2019,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 Octobre 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 27 voix pour, 1 voix contre (Daniel DESSE par la procuration donnée à W. ROUYER) et cinq abstentions (W.ROUYER, JM.BONTEMPS, R.BARBAROSSA, A.MELIN, L.BERNHARDT) :

- **VERSE** une subvention complémentaire de 25 632 euros à l'association « Office de tourisme communautaire »

3) **Décision modificative budget tourisme** (rapporteur Claude KRIEGUER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
***Vu* le** budget annexe Tourisme 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 Octobre 2019,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 Octobre 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 27 voix pour, 1 voix contre (Daniel DESSE par la procuration donnée à W. ROUYER)) et cinq abstentions (W.ROUYER, JM.BONTEMPS, R.BARBAROSSA, A.MELIN, L.BERNNHARDT) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Tourisme 2019 suivant le tableau ci-après :

Annexe à la délibération : Décision modificative N°1 du Budget annexe Tourisme				
Sens	**Compte**	**Libellé**	**Montant**	**Observations**
Dépenses Fonctionnement	011/617	Etudes et recherches	- 25 632 €	Versement d'une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme Communautaire
Dépenses Fonctionnement	65/6574	Subventions aux associations	+ 25 632 €	

4) **Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention tripartite de MAD de l'OTC d'Asnières-sur-Oise, libérant les 1er et second étage ainsi que la cour** (Rapporteur Claude KRIEGUER)

Claude KRIEGUER explique qu'il est plus cohérent que le personnel soit au RDC afin de recevoir du public plutôt que dans des bureaux à l'étage.

Vu *le Code général des collectivités territoriales,*
Vu *le Code du Tourisme,*
Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe confortant l'échelon communautaire comme échelon pertinent pour mener au titre du développement économique des actions de promotion touristique dont la création d'offices de tourisme,
Vu les statuts de la Communauté de communes Carnelle Pays de France approuvés par arrêté préfectoral du 6 février 2019,

Vu la délibération n° 2017/073 du conseil communautaire de Carnelle Pays de France en date du 28 juin 2017 créant un office de tourisme communautaire, désignant l'association office de tourisme d'Asnières sur Oise-Royaumont-Baillon afin de prendre en charge la gestion dudit office de tourisme,
Vu la délibération n°2018/120 du conseil communautaire de Carnelle Pays de France en date du 13 décembre 2017, autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des locaux proposés par la commune d'Asnières sur Oise à la C3PF, pour y installer l'OTC Asnières sur Oise Royaumont Baillon,
Vu la demande formulée par la commune d'Asnières sur Oise en date du 16 septembre 2019, en vue de la récupération des 1er et second étages de l'office de tourisme communautaire,
Vu le projet d'avenant à la convention de mise à disposition ci-joint,
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 02 octobre 2019,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 07 octobre 2019,
Considérant que le bâtiment municipal de la commune d'Asnières sur Oise, situé 17-20 rue Pierre Brossolette à Asnières sur Oise, a été dans son intégralité mis à la disposition de l'office de tourisme communautaire Asnières sur Oise Royaumont Baillon, depuis le début de l'année 2018,
Considérant que certains locaux tels que les 1er et second étages sont inutilisés par cet OTC,
Considérant que de son côté, la commune d'Asnières sur Oise a fait la demande de récupérer lesdits locaux,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation de l'OTC Asnières sur Oise Royaumont Baillon ainsi que tout document afférent, ayant pour objet la récupération des 1er et second étages de l'OTC Asnières sur Oise Royaumont Baillon par la commune d'Asnières sur Oise.

Patrice ROBIN rappelle que le prochain conseil aura lieu le 25 novembre et que Monsieur CÉCILLON Directeur de la VRF (Vacances Répit Familles) fera une présentation de son projet d'installation d'un centre de vacances dans les locaux de l'hôpital de Saint-Martin-du-Tertre.

Sylvain SARAGOSA invite les membres à se rendre le 20 octobre 2019 au stade de Chaumontel, pour un match de gala opposant l'AS Chaumontel au Variéty Club, en faveur de l'association « Pour Hugo et Emma », l'entrée est à 3 euros, les recettes de la vente des gâteaux et boissons seront directement reversées à l'association.

Damien DELRUE donne des nouvelles des enfants. Ils ont commencé le traitement avec des résultats encore peu fiables, puisque ce sont des traitements encore en phase d'étude. Mais il se veut rassurant.

La séance est levée à 21h39.